

Demande de devis

Etang du Nant – Commune de Nattages (01300) Travaux préalables à la mise en assec de l'étang

CAHIER DES CHARGES



SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE

ZAC des Fontanettes

73 170 YENNE

04.79.36.78.92

RENSEIGNEMENTS :

Aurélie Fourneyron - Chargée de mission

04.79.36.78.92 / 06.50.69.95.01

a.fourneyron@haut-rhone.com



Etang du Nant, commune de Nattages (01), SHR 2015.

VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE (Date en cours de validation)

Date limite de remise des devis : Vendredi 29 AVRIL à 12H

SOMMAIRE

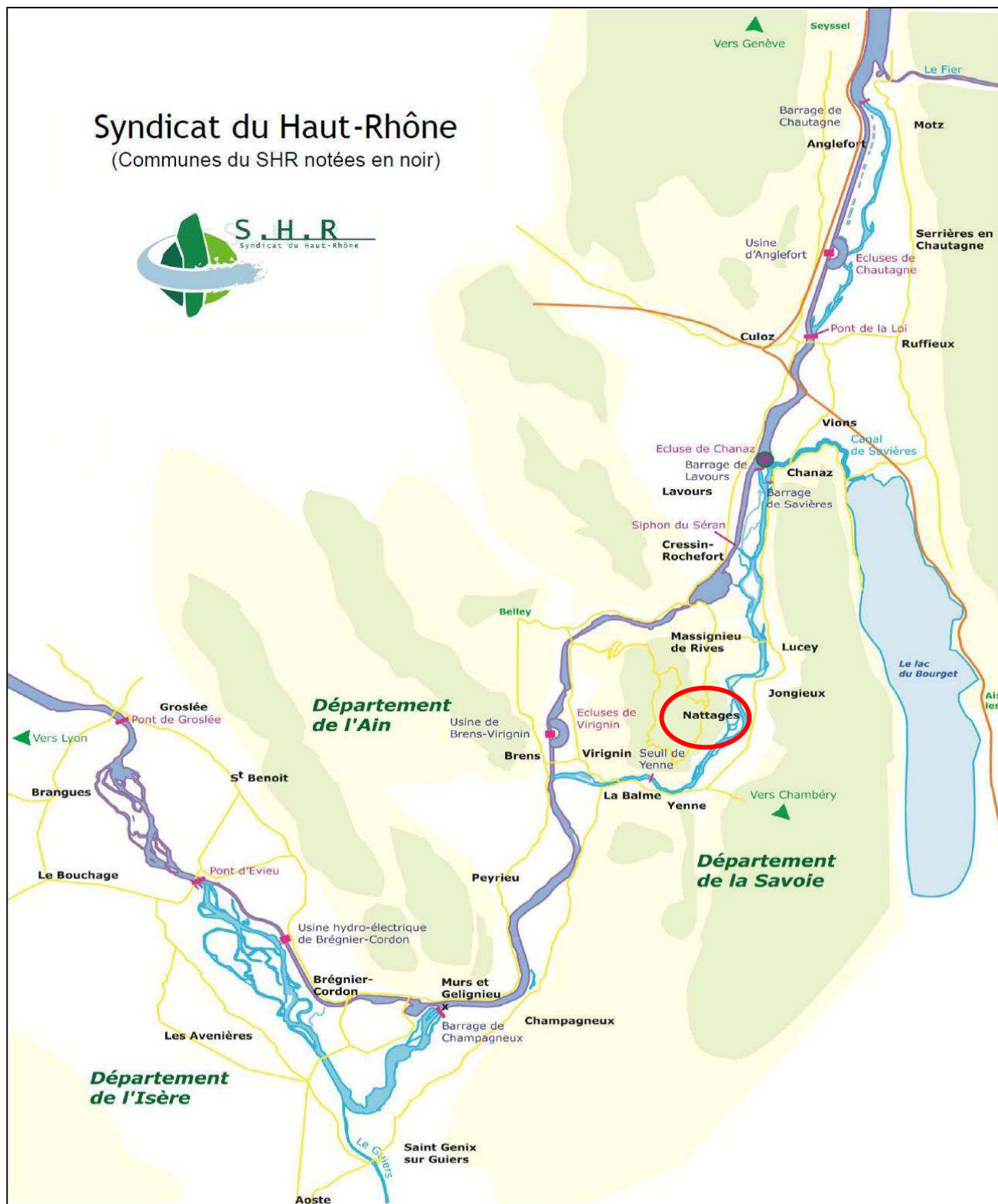
1.	Contexte.....	3
2.	Objet du cahier des charges.....	4
3.	Présentation du site et détails de la mission	5
3.1	Localisation de l'Etang du Nant.....	5
3.2	Objectifs et nature des travaux.....	8
	Finalité des travaux.....	8
	Phasage des travaux.....	9
3.3	Préconisations générales lors du déroulement du chantier	15
4.	Option : petites reprises béton des ouvrages maçonnés	15
5.	Clauses administratives.....	16
5.1	Visite préalable à l'élaboration du devis.....	16
5.2	Délai d'exécution de l'étude et calendrier prévisionnel.....	16
5.3	Forme et contenu du devis	16
5.4	Règlement	16
5.5	Renseignements complémentaires	17
6.	Modalités de réponse	17
	Schéma d'isolation du chantier : travail hors d'eau	18

1. Contexte

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) est un syndicat mixte composé de 28 communes riveraines du fleuve dans l'Ain, l'Isère et la Savoie (voir cartographie ci-dessous) ainsi que d'un syndicat, le SIDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône).

Le SHR porte actuellement le Plan d'Action en Faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône (PABHR) qui vise à restaurer, conserver et mettre en valeur différents milieux naturels du fleuve et de sa plaine alluviale.

Le site concerné par le présent cahier des charges est situé sur la commune de Nattages (voir cartographie ci-dessous). Il est géré par le SHR dans le cadre de l'action visant à restaurer et préserver les zones humides.



2. Objet du cahier des charges

Ce présent cahier des charges a pour objet l'exécution des travaux préalables à la mise en assec de l'étang du Nant. Il comprend des travaux d'élagage et bûcheronnage, nettoyage de la végétation, ainsi que la réalisation de plusieurs ouvrages de gestion des niveaux d'eau en bois. Il définit les spécifications techniques pour chaque type de travaux détaillés.

Le Syndicat du Haut-Rhône est le maître d'ouvrage des travaux. Il assurera aussi la maîtrise d'œuvre. De ce fait, il sera en charge du suivi du chantier et de la réception des travaux en veillant au respect du cahier des charges.

Les travaux du présent cahier des charges font l'objet d'un dossier de déclaration auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'AIN. Les travaux ne pourront commencer qu'à réception de l'autorisation.

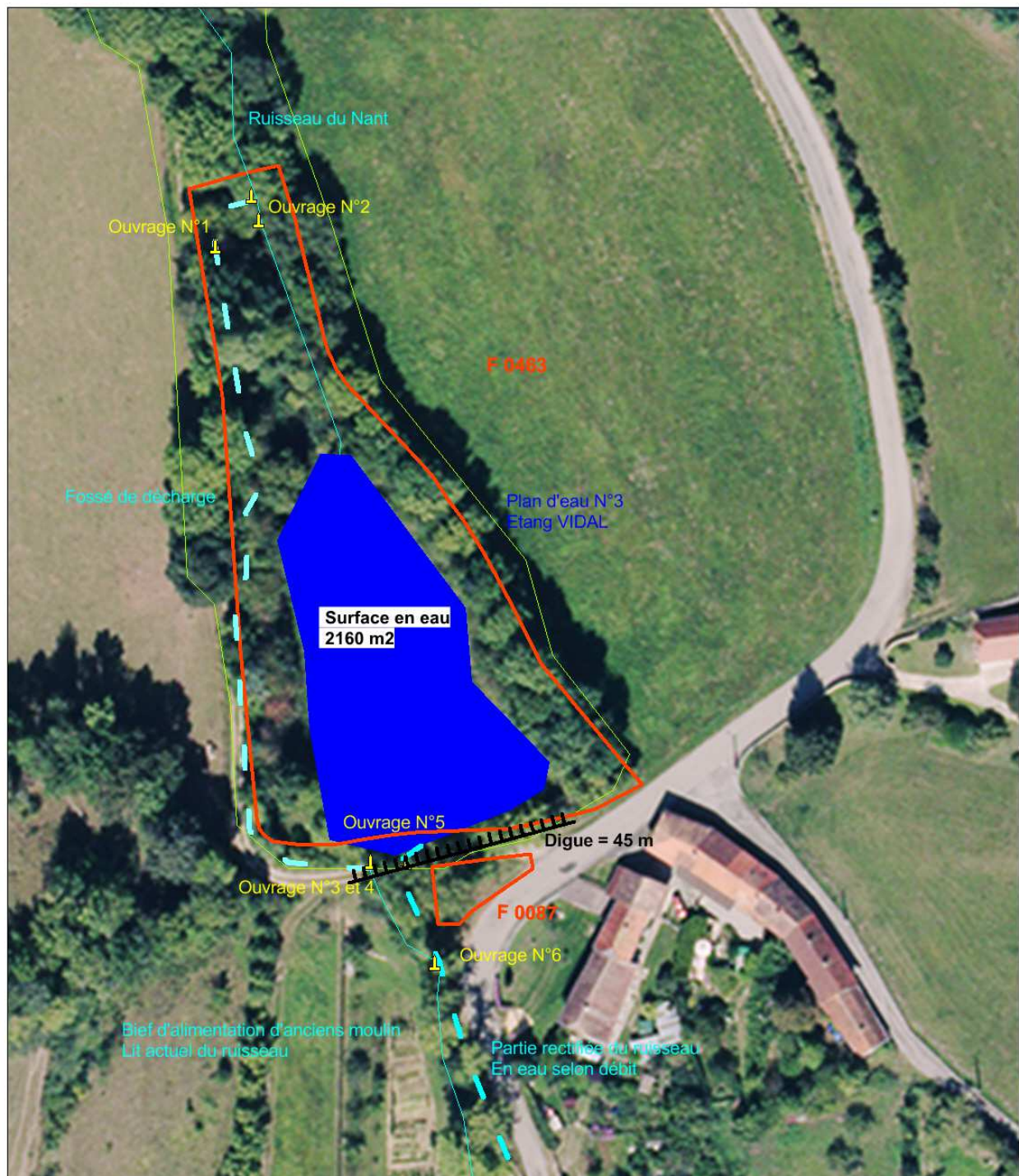
3. Présentation du site et détails de la mission

3.1 Localisation de l'Etang du Nant

Localisation de l'étang du Nant - Commune de Nattages



Plan parcellaire - Etang VIDAL - Commune de Nattages



Copyright "© IGN - SCAN 25 ®"

Echelle ———
1 cm = 10 m

Légende

Ouvrages de gestion des niveaux d'eau



Sources



Parcelle Vidal



Plan d'eau



Périmètre du site en gestion du SHR



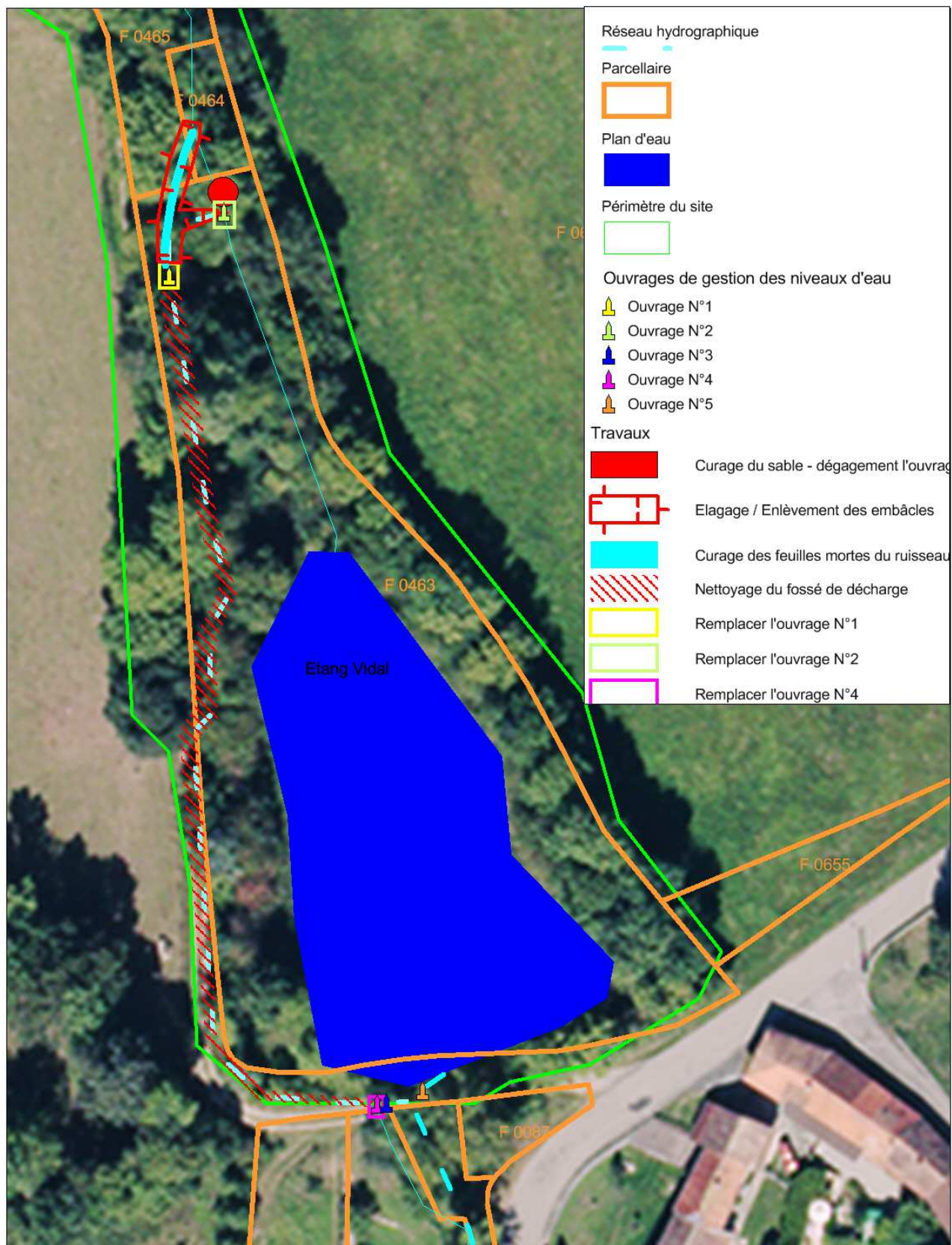
Réseau hydrographique

— Linéaire principal en eau

- - - Linéaire temporairement en eau



Cartographie des travaux préalaes à la mise en assec de l'étang Vidal - Commune de Nattages



Echelle 1cm = 7 m



3.2 Objectifs et nature des travaux

Finalité des travaux

Descriptif sommaire des travaux dans l'ordre d'exécution :

1. Nettoyage du ruisseau à l'amont et à l'aval (exportation des feuilles et des embâcles)
Nettoyage du fossé de décharge (exportation des feuilles et des embâcles)
Elagage et bûcheronnage sélectif des arbres (marqués à la bombe)
2. Remplacement des ouvrages N°1, 4 **avec préconisations travail hors d'eau**
3. Curage du sable à l'amont de l'ouvrage N°2 et remplacement de l'ouvrage N°2 **avec préconisations travail hors d'eau**

OPTION / « Petites maçonneries »

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de préservation et restauration de la zone humide « Etang du Nant ». Le maître d'ouvrage sera donc très vigilant quant au respect de l'environnement sur le chantier et quant au professionnalisme et à la sensibilité des conducteurs d'engins présents sur le chantier. Le prestataire est tenu de respecter les préconisations inscrites **page 15** du présent document.

Phasage des travaux

1. Nettoyage de la végétation du ruisseau et du fossé

- Enjeux et problématiques

Le chenal principal actuel du ruisseau est orienté directement dans la buse à l'entrée du plan d'eau. Ainsi l'entièreté du débit est captée par l'étang. L'objectif de la mise en assec de l'étang induit donc une dérivation totale des eaux vers le fossé de décharge. Les feuilles mortes, les branches et les arbres menaçant de tomber dans le ruisseau du Nant et dans le fossé de décharge représentent un risque d'embâcle lors de la dérivation des eaux.

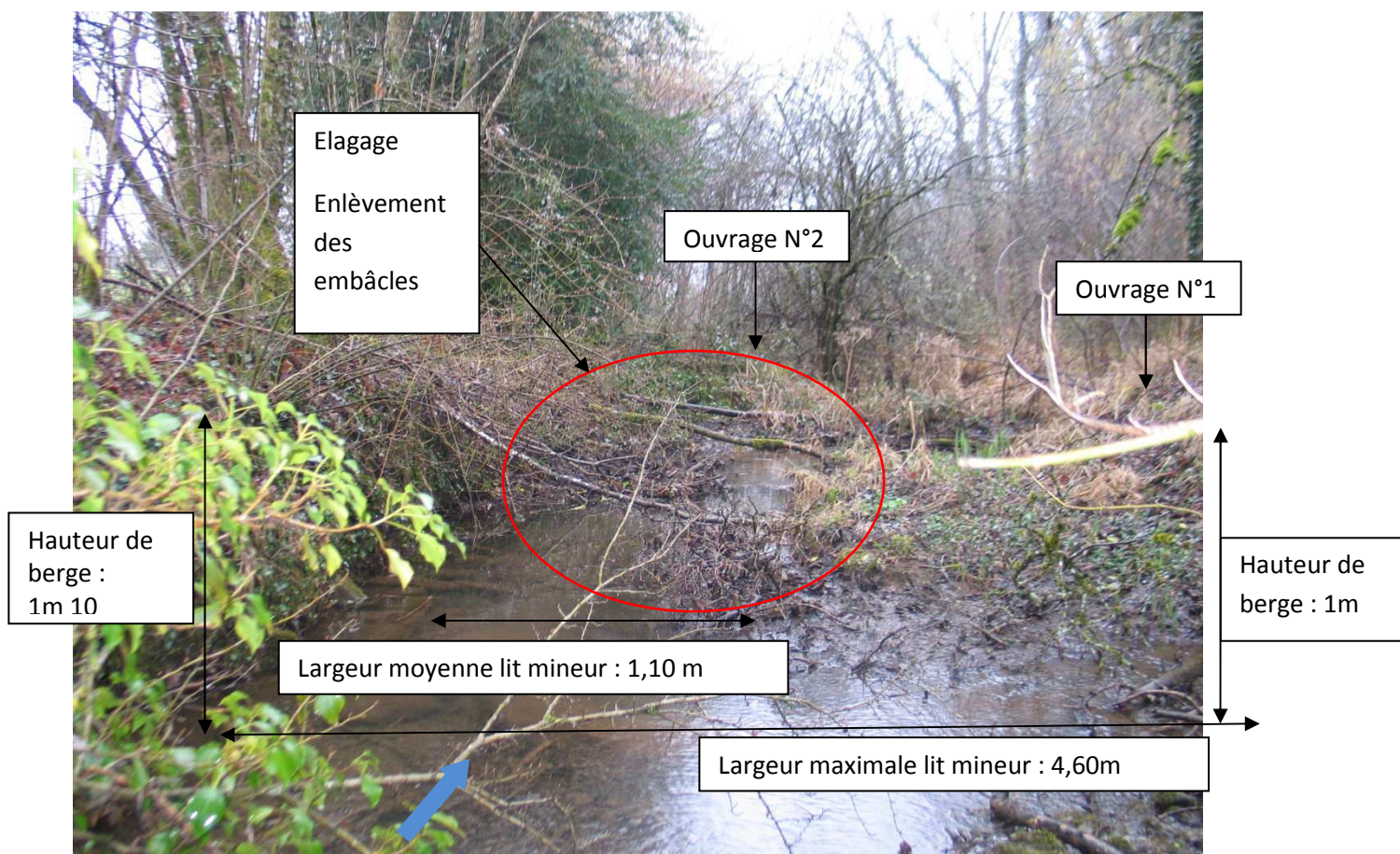
- Missions à réaliser

Il s'agit de procéder **au nettoyage de la zone amont et aval du ruisseau ainsi que du fossé de décharge.**

Zone amont du ruisseau

Un curage superficiel des feuilles s'étant accumulées sera effectué **manuellement** pour retrouver le substrat du fond du lit du ruisseau. Un bûcheronnage et un élagage sélectifs seront réalisés ainsi que l'enlèvement des embâcles. Pour le bûcheronnage, le maître d'ouvrage procédera au marquage des arbres concernés. Le bois sera coupé en bûche et déposé le long de la parcelle côté chemin d'accès. Les feuilles et branches seront emmenées en déchetterie.

Représentation schématique des travaux sur la zone amont du ruisseau.



Zone aval du ruisseau

Ci-dessous deux photographies de la partie aval du ruisseau juste en dessous de la digue de l'étang.

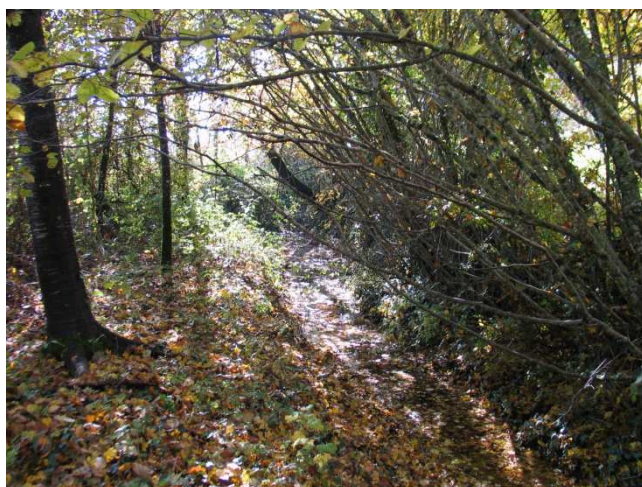


Le prestataire devra procéder manuellement au nettoyage des feuilles et à l'élagage des branches présentant un risque d'embâcle.

Les feuilles et branches seront emmenées en déchetterie.

Fossé de décharge

Ci-dessous deux photographies du fossé de décharge. De gauche à droite : partie aval/partie amont



Le fossé va accueillir l'entièreté du débit du ruisseau. Il représente un linéaire **d'environ 140 m**. Il est encombré par des branches et des feuilles.

Le prestataire devra procéder manuellement au nettoyage des feuilles et à l'élagage des branches présentant un risque d'embâcle.

Les feuilles et branches seront emmenées en déchetterie.

2. Remplacement des ouvrages N°1 et 4 du fossé de décharge

- Enjeux et problématiques

Le fossé de décharge va accueillir l'entièreté du débit du ruisseau. Les ouvrages N°1 et N°4 de gestion des niveaux d'eau à l'amont et l'exutoire du fossé vont être remplacés de façon à disposer d'ouvrages étanches et modulables en hauteur.

- Missions à réaliser

Conception des nouveaux ouvrages :

Le prestataire doit remplacer les ouvrages N°1 et 4 en respectant **les préconisations ci-dessous**.

Les planches sont disposées dans **un ouvrage maçonné** avec des **fentes de 5 cm**. Le prestataire devra enlever les anciennes planches. Un nettoyage préalable des fentes sera nécessaire afin d'optimiser la mise en place des nouvelles planches.

Les planches doivent être en **bois imputrescible (exemple chêne)**. Elles présenteront **des encoches** de façon à optimiser l'étanchéité du dispositif. De plus, le prestataire devra colmater l'espace entre les planches et le rail béton **à l'aide d'argile**.

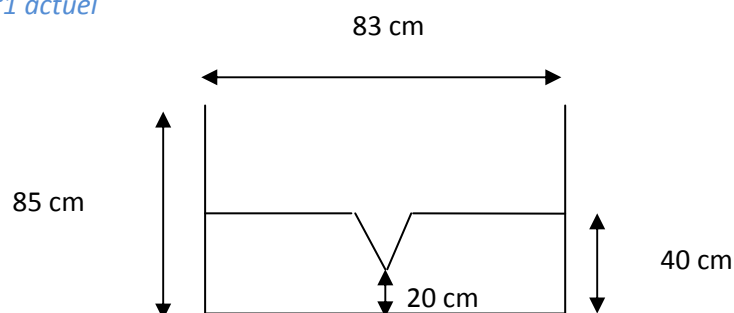
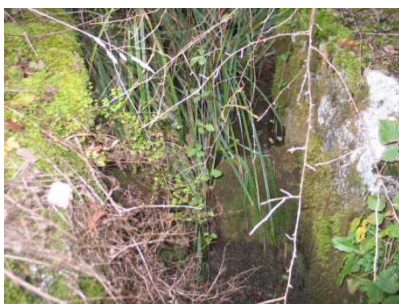
Elles seront aussi **équipées d'armatures (tiges en fer non filetée)** qui les traverseront de façon à pouvoir les manipuler facilement. Ceci permettra de pouvoir les manipuler c'est-à-dire les enlever si besoin à l'aide d'une barre en fer. Le prestataire devra décrire le type de tige en fer choisi en prenant en compte l'usage de manipulation et le milieu humide.

Le prestataire devra aussi **réaliser la conception de deux barres** en fer permettant la manipulation des planches et de façon à ce qu'il soit adapté pour tous les ouvrages (N°1, 2 et 4).

Les dimensions des ouvrages données ci-dessous devront être vérifiées par le prestataire qui sera retenu.

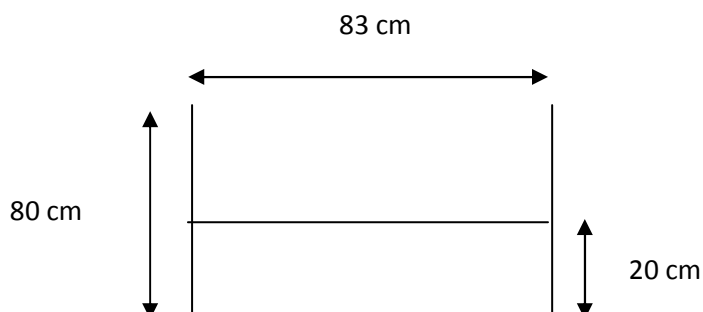
Ouvrage N°1 d'alimentation du fossé de décharge

Photographie et schéma de l'ouvrage N°1 actuel

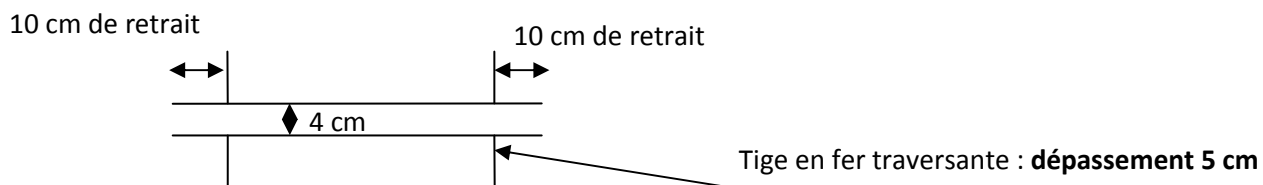


Plan schématique du nouvel ouvrage N°1 :

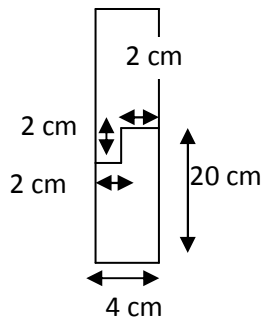
Vue de face



Vue de dessus



Vue de profil



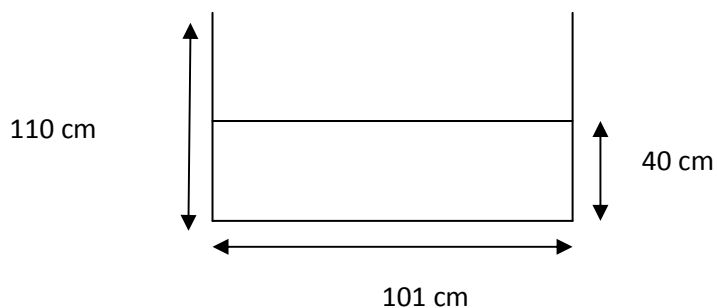
Soit 4 planches de :

- 20 cm pour la hauteur
- 83 cm de long
- 4 cm épaisseur
- Encoche de 2 cm X 2 cm X 2cm

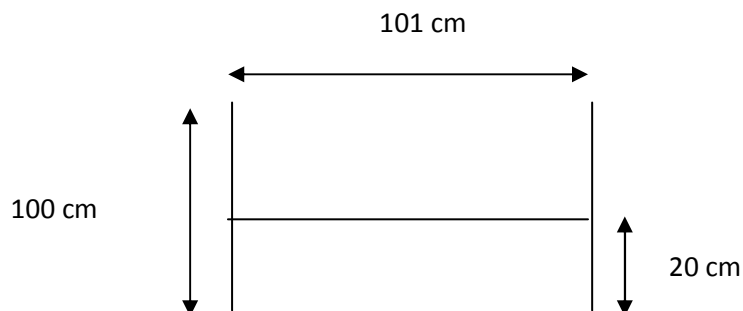
Ouvrage N°4 de régulation du niveau d'eau dans le fossé de décharge

Le remplacement de l'ouvrage N°4 à l'exutoire du fossé se fera hors d'eau par la mise en place de palplanches en respectant les préconisations ci-dessous (Cf schéma page 18).

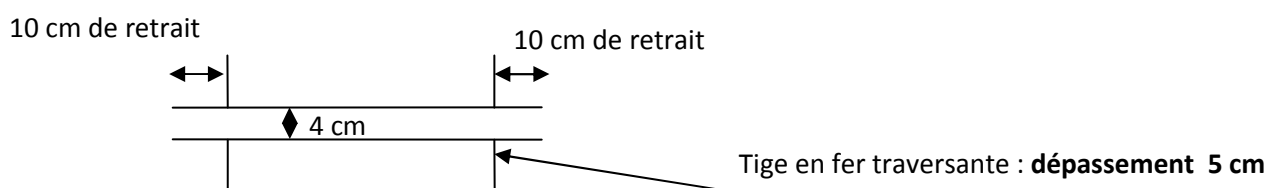
Photographie et schéma ouvrage N°4 actuel



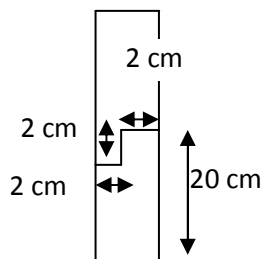
Vue de face



Vue de dessus



Vue de profil



Soit 5 planches de :

- 20 cm pour la hauteur
- 101 cm de long
- 4 cm épaisseur
- Encoche de 2 cm X 2 cm X 2cm

3. Curage du sable en amont de l'ouvrage N°2 et remplacement de l'ouvrage

- Enjeux et problématiques

L'étang capte l'entièreté du débit du ruisseau du Nant. L'ouvrage en planches permet de maintenir une surverse. Afin de bloquer l'alimentation en eau de l'étang pour la mise en assec, l'ouvrage N°2 doit être remplacé. Le sable s'est accumulé à l'amont de l'ouvrage et doit être dégagé.

- Missions à réaliser

Le remplacement de l'ouvrage N°2 doit être réalisé hors d'eau (voir schéma page 9). Le sable accumulé devra être enlevé et les planches seront remplacées de façon à bloquer l'entrée d'eau de l'étang.

Le système d'ouvrage de remplacement est identique aux ouvrages N°1 et 4 (**voir préconisations page 10**). Seules les dimensions des planches varient.

A noter : Si les résultats de l'analyse de la qualité des sédiments le permettent, le prestataire devra remettre le sable dans le ruisseau.

Curage du sable :

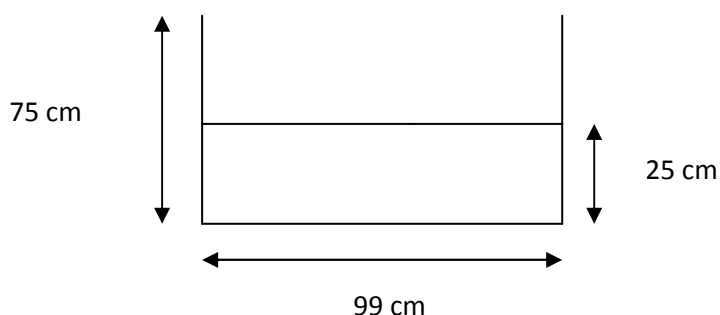


Le curage du sable doit être effectué **manuellement** à l'amont immédiat de l'ouvrage N°2 dans l'objectif de pouvoir procéder au changement des planches.

La surface maximum estimée est de 4m^2 sur une épaisseur de 20 cm soit un volume de 0.8 m^3 . Il faudra remettre les matériaux plus à l'aval dans le ruisseau (sous conditions des résultats d'analyses). Le prestataire doit faire apparaître un chiffrage du transport des matériaux. La zone de dépôt est à préciser lors de la visite terrain.

Ouvrage N°2 d'alimentation de l'étang

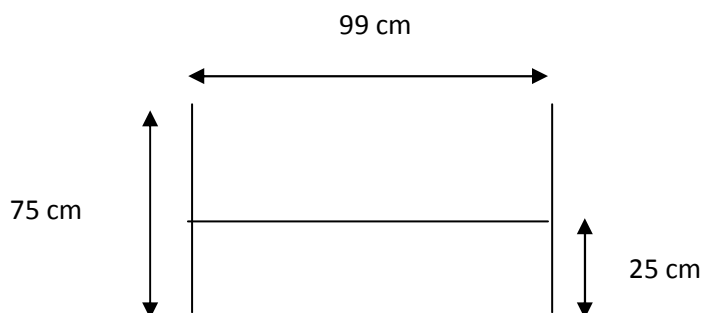
Photographie et schéma ouvrage N°2actuel



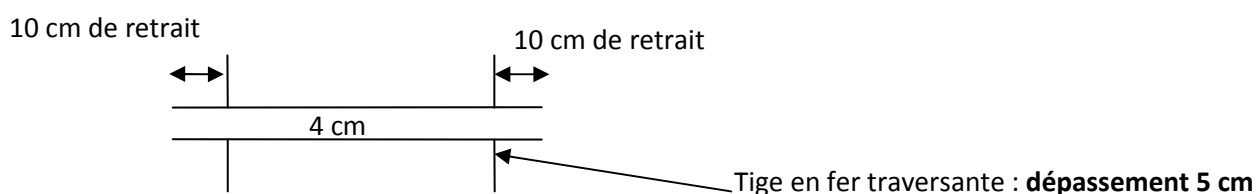
Plan schématique du nouvel ouvrage N°2

Le remplacement de l'ouvrage N°2 se fera hors d'eau par la mise en place de palplanches en respectant les préconisations ci-dessous (Cf schéma page 19).

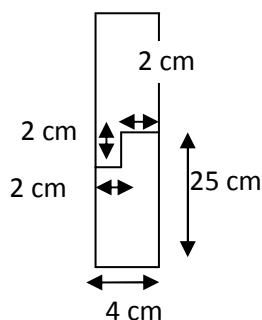
Vue de face



Vue de dessus



Vue de profil



Soit 3 planches de :

- 25 cm pour la hauteur
- 99 cm de long
- 4 cm épaisseur
- Encoche de 2 cm X 2 cm X 2 cm

3.3 Préconisations générales lors du déroulement du chantier

Le remplacement des ouvrages doit permettre d'avoir une étanchéité parfaite. Le prestataire devra porter une attention particulière à la qualité de l'ouvrage maçonné sur lequel repose la planche du fond. Cette partie du fond n'étant pas observable tant que les planches ne sont pas retirées. **Le maître d'ouvrage devra être informé le plus rapidement possible en cas de problème (dégradation apparente de l'ouvrage maçonné, fuite...).**

En cas de doute, le prestataire est tenu de solliciter le maître d'ouvrage avant de prendre des initiatives non conforme avec le présent cahier des charges ou pouvant entraîner des modifications tarifaires.

Le parking du véhicule sera déterminé en amont ainsi que les voies d'accès au chantier. Le prestataire utilisera uniquement les voies d'accès définies par le maître d'ouvrage.

Une aire de remplissage (huile, essence...) des outils tels que tronçonneuse sera défini en accord avec le maître d'ouvrage. Le prestataire devra procéder au remplissage des engins sur un tapis absorbant.

En cas de pollution accidentelle, le prestataire est exposé à la réglementation en vigueur (article L216-6 et L432-2 du code de l'environnement). Le prestataire devra fournir et avoir à sa disposition des kits anti-pollution (absorbant huile et hydrocarbures) tout au long du chantier.

Le prestataire assurera le nettoyage nécessaire à la remise en état du site après travaux.

4. Option : petites reprises béton des ouvrages maçonnés

Il est demandé au prestataire d'estimer un coût s'il s'avère nécessaire de reprendre localement les ouvrages maçonnés uniquement en ce qui concerne l'étanchéité et la tenue de la fente de 5 cm.

5. Clauses administratives

5.1 Visite préalable à l'élaboration du devis

Le SHR souhaite réaliser **une visite obligatoire sur site** avec les prestataires consultés pour qu'ils puissent mesurer en détail les besoins pour le chantier.

**La visite aura lieu le LUNDI 4 AVRIL à 16H sur site de l'étang du Nant –
Commune de Nattages.**

Le devis de prestataires n'ayant pas réalisés la visite sera jugé comme non conforme et sera écarté.

5.2 Délai d'exécution de l'étude et calendrier prévisionnel

Les travaux font l'objet d'un dossier de déclaration en cours auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain. **La date de démarrage des chantiers est soumise à validation des services de la DDT 01 auprès du SHR et est prévue pour le mois de Mai.**

Le chantier pourra démarrer **après signature de l'ordre de service** par le SHR et le prestataire.

Le démarrage du chantier se fera en présence du SHR. Le prestataire est tenu de faire **un point hebdomadaire** tout au long de la réalisation du chantier. Le prestataire devra tenir informé le SHR des dates d'intervention sur le site et de tout changement ou imprévu.

Le délai d'exécution de la mission part de la date de signature de l'ordre de service par le pouvoir adjudicateur. Le chantier devra être terminé **au plus tard le 31 Juillet 2016.**

La réception du chantier se fera en présence du prestataire et du SHR.

5.3 Forme et contenu du devis

Le devis doit comprendre le descriptif de la méthodologie que le prestataire souhaite mettre en œuvre ainsi qu'un chiffrage détaillé. Le prestataire doit être en mesure d'estimer la durée du chantier.

Le chiffrage doit être réalisé avec une description du coût journée de la main d'œuvre, le nettoyage du ruisseau, le nettoyage du ruisseau, l'égouttage et le bûcheronnage, le remplacement de chacun des ouvrages et le coût du matériel en détaillant les planches, la tige en fer, la barre en fer, l'argile..., ainsi que les frais de déplacement et les réunions de chantier. Le montant total **doit être indiqué en TTC.**

L'option « petites maçonneries » devra apparaitre séparément.

5.4 Règlement

Si le prestataire le souhaite, un acompte de 50% à la commande pourra lui être versé.

Le paiement du solde sera conditionné par la réception du chantier en présence du maître d'ouvrage et devra être conforme aux prescriptions du cahier des charges.

5.5 Renseignements complémentaires

SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE

ZAC des Fontanettes

73 170 YENNE

04.79.36.78.92

Aurélie Fourneyron - Chargée de mission

04.79.36.78.92 / 06.50.69.95.01

a.fourneyron@haut-rhone.com

6. Modalités de réponse

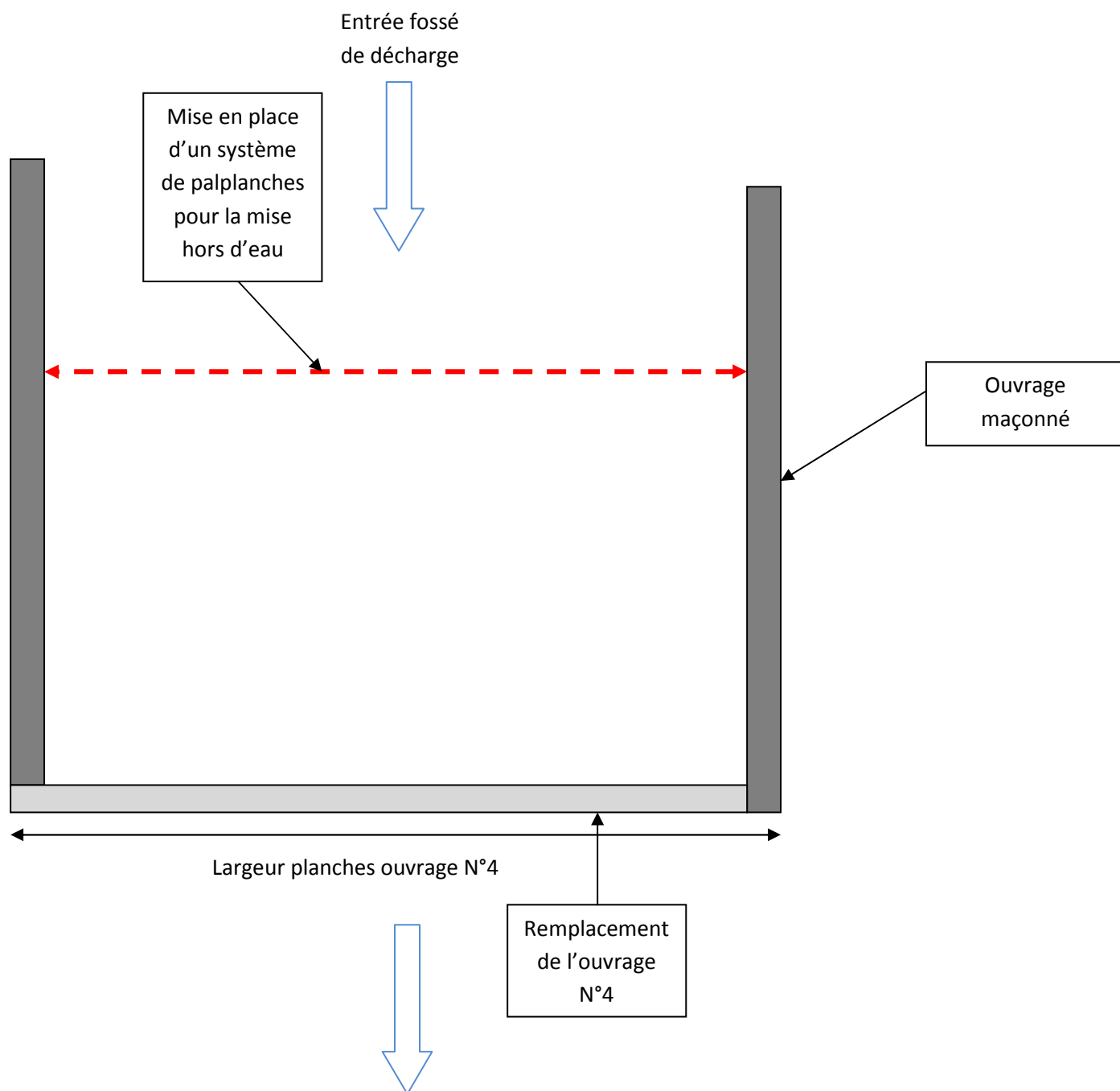
A Le

Le Prestataire,

(Mention manuscrite « Lu et accepté »)

Schéma d'isolation du chantier : travail hors d'eau

Ouvrage N°4 :



Ouvrage N°2 :

